



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 04/12/2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
11	10

qui ont pris
En exercice part à la
Délibération
10

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, M BONNEVIALE Jean-Marie, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Date de la Convocation : 29/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Adhésion à l'association « Les Amis de La Gendarmerie »_DE_2024_60

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la proposition d'adhésion de l'Association « Les Amis de La Gendarmerie »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association nationale d'intérêt général « Les Amis de La Gendarmerie » a pour vocation de mieux faire connaître la Gendarmerie avec les valeurs qu'elle porte et de la soutenir. L'adhésion des collectivités territoriales constitue un signe de reconnaissance et un encouragement à poursuivre les actions de rayonnement et de soutien au profit de la Gendarmerie.

Compte tenu du nombre de demandes d'adhésions de diverses associations et compte tenu du fait que la collectivité a décidé de privilégier le soutien financier aux associations locales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

DE NE PAS ADHERER à la l'Association « Les Amis de La Gendarmerie ».

Vote : Pour : 10 Contre : 0 ; Abstentions : 0



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 05/12/2024
- publication en date du: 10/12/2024

